

ELEMENTS ATTENDUS POUR LA FORMALISATION :

VOLET 1 - PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

VOLET 2 - LABELLISATION PLAN MERCREDI

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (Pedt) Communautaire ou Communal

COLLECTIVITÉ CONCERNÉE : Commune de SAINT GEORGES SUR BAULCHE

SI PEDT COMMUNAUTAIRE, liste des communes concernées :

-
-
-
-
-

Renouvellement PEDT : Oui Non

Si renouvellement du PEDT, joindre impérativement les résultats de l'évaluation menée

En PJ le compte rendu du Comité de pilotage

Durée du PEDT : 3 ANS

**Convention de
Projet Éducatif Territorial
2024- 2027**

Labellisation Plan Mercredi

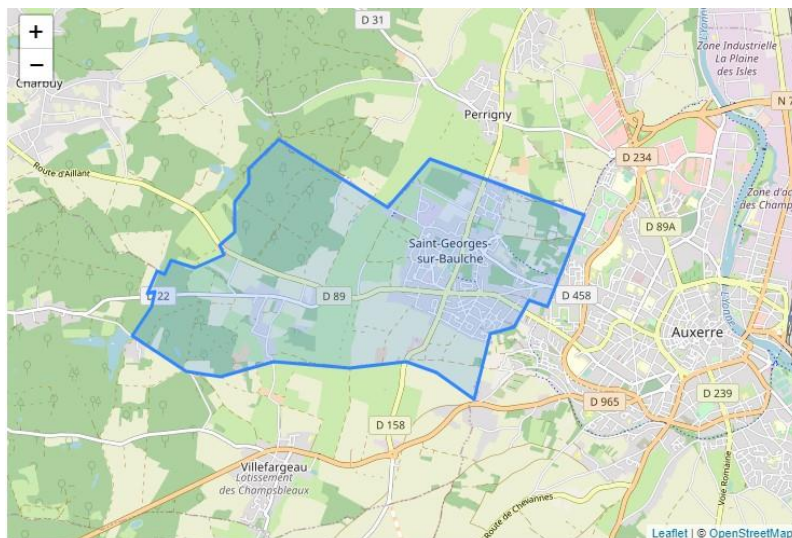
**Commune de Saint Georges
sur Baulche**

1. Porteur du Projet :

- Commune de de SAINT GEORGES SUR BAULCHE
37 Grande Rue
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
- Coordonnées de l'élu en charge du dossier :
Mme le Maire contact@stg89.fr; 03.86.94.20.70
et l'adjointe en charge de l'Enfance, la Jeunesse et la Vie Scolaire
- Nom du coordonnateur du projet : Isabelle SAMPIC
Fonction : Directrice Coordinatrice du Pôle enfance jeunesse
Adresse : 320 Rue du stade 89000 Saint Georges Sur Baulche
isabelle.sampic@stg89.fr; 03 86 94 20 77

2. Compétences exercées :

. Commune : Saint Georges sur Baulche



La commune de Saint Georges Sur Baulche limitrophe à Auxerre est une commune périurbaine, car elle fait partie des communes denses ou de densité intermédiaire, au sens de la grille de densité de l'INSEE. Elle compte 3225 habitants avec 424 familles allocataires (données CAF). Elle assure la totalité des compétences pour les champs d'intervention dédiés notamment, à la petite enfance, à l'enfance et la jeunesse.

Elle axe également ses projets autour de nouveaux espaces ludiques et sportifs à proximité du Ru de Baulche, zone déjà identifiée avec le BMX, le city stade... La rénovation et l'extension du gymnase, ainsi que la création d'un terrain de foot synthétique.

Elle couvre l'ensemble des services et poursuit son engagement afin d'agir pour le développement des services aux familles et la réduction des inégalités.

Elle dispose d'un accueil péri et extrascolaire à proximité de l'école élémentaire « La Guillaumée ».

3. ORGANISATION

a) Ecoles et publics concernés

École primaire (PS à CM2) publique de La Guillaumée
 Maternelle : Rue du moulin 89000 SAINT GEORGES SUR CBAULCHE
 03.86.94.20.72 ; ec-mat-la-guillaumee-st-georges-sur-baulche-89@ac-dijon.fr

Elémentaire : Rue du moulin 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
 03.86.94.20.71 ; ec-el-la-guillaumee-st-georges-sur-baulche-89@ac-dijon.fr

Nombre d'élèves année scolaire 2023 / 2024 :

	Ecole La Guillaumée	Dont en situation de handicap
Moins de six ans (A)	82	2
Six ans et plus (B)	156	3
Total	246	0

Horaires d'école : septembre 2023

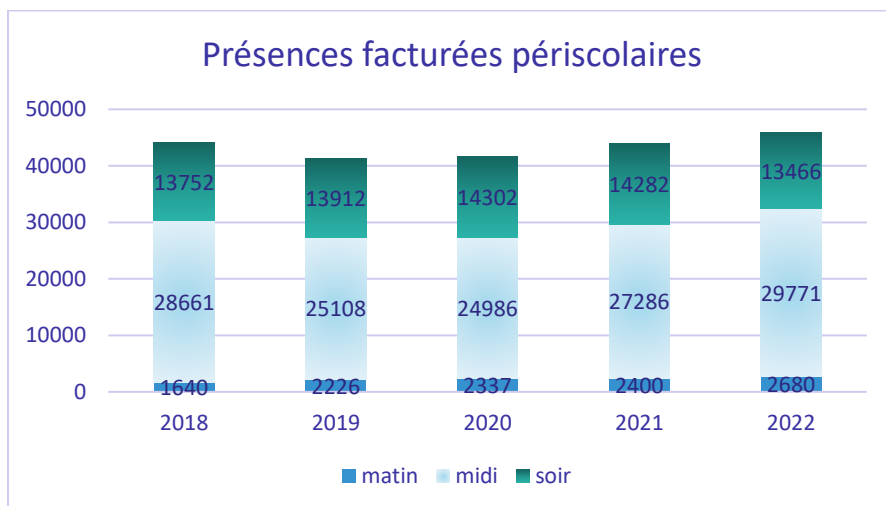
	HORAIRES SCOLAIRES				SIESTE		APC	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Début	Fin	Début	Fin
LUNDI	8h30	11h45	13h45	16h30	13 h15	15h15		
MARDI	8h30	11h45	13h45	16h30	13h15	15h15	13h05	13h35
MERCREDI								
JEUDI	8h30	11h45	13h45	16h30	13h15	15h15	13h05	13h35
VENDREDI	8h30	11h45	13h45	16h30	13h15	15h15		

b) L'accueil collectif de mineurs, Temps déclarés concernés par le PEDT

. Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes :

Structures/ activités	Périscolaire	Extrascolaire	Temps déclarés concernés par le PEDT
Accueil de loisirs	Oui	Oui	Oui
Garderie	Non	Non	Non
Associations culturelles	Oui	Oui	Non
Ecole de musique	Non	Non	Non
Médiathèque	Oui	Oui	Non
Associations sportives	Oui	Oui	Non

Nombre d'enfants accueillis dans le temps périscolaire en 2023 (septembre 2023 à février 2024) :



	Moins de 6 ans		6 ans et plus	
	Nombre	Taux/ A	Nombre	Taux/ B
Matin (7h30 à 8h30)	35	42 %	48	31 %
Midi (de 11h45 à 13h30)	76	92 %	142	91 %
Soir jusqu'à 18h30	50	60 %	90	58%
Mercredi journée (7h30 à 18h30)	44	49%	55	35%

L'accueil du matin compte en moyenne 25 enfants, le midi 168 enfants, le soir 57 enfants, le mercredi 58 enfants différents par jour.

4. ÉLABORATION ET CONDUITE DU PEDT

a) État des lieux Mars 2024 – Recenser les ressources locales

La commune de Saint Georges sur Baulche dispose pour l'accueil des enfants :

- ✓ 1 EAJE : crèche de 20 places
- ✓ 15 assistantes maternelles (données 2021) dont 8 qui font partie de l'Association des Assistantes maternelles de la commune :
- ✓ 1 MAM (Maison d'Assistants Maternelles)
- ✓ 1 accueil périscolaire et extrascolaire (Pôle Enfance Jeunesse Hubert MOISSENET (PEJ))
- ✓ 1 groupe scolaire (maternelle et élémentaire)
- ✓ 1 collège

Saint Georges sur Baulche offre une grande diversité et une proximité de ses infrastructures. Le PEJ (qui regroupe en un même lieu une crèche, le périscolaire et l'extrascolaire), le gymnase, le stade, la médiathèque. A disposition des familles la cantine scolaire et son bâtiment annexe depuis septembre 2022 et les écoles. Tous ces lieux se trouvent dans un rayon de 100 mètres.

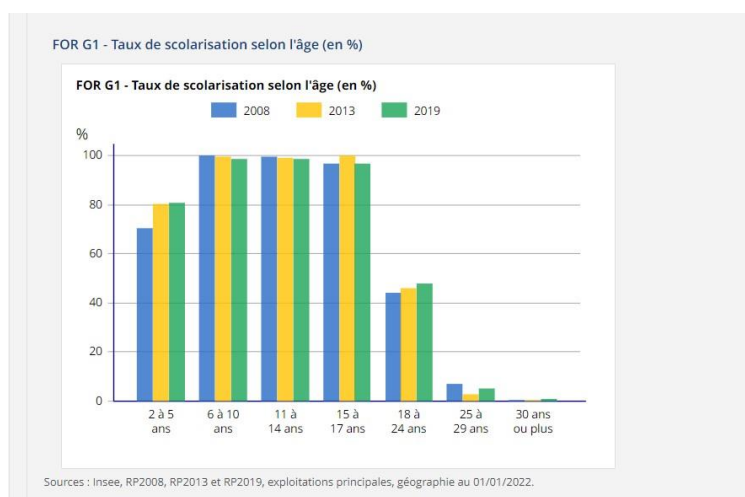
On y trouve pour favoriser l'accueil de l'enfant porteur de handicap un DITEP, un SESSAD et pour favoriser le lien intergénérationnel un EHPAD.

Le tissu associatif est très important et très varié. Il y a de nombreuses sections sportives, un club informatique, de la couture, de la création florale, la société horticole, du bridge, une chorale, une section jumelage...

En matière d'accessibilité des bâtiments communaux, tout a été mis en œuvre pour respecter la législation. Le Pôle Enfance Jeunesse, les écoles, la mairie, la médiathèque sont autant de lieux de « plein pieds » permettant d'accueillir en toute sécurité et toute autonomie les personnes à mobilité réduite.

La commune est accessible et bien desservie grâce aux transports urbains. Elle se trouve également sur le trajet des communes rurales qui se dirigent vers Auxerre pour travailler.

Taux de scolarisation :



La scolarisation sur le territoire est croissante pour les enfants de maternelle. 80% des élèves de la commune sont scolarisés dans le groupe scolaire « La Guillaumée »

b) Organisation de la gouvernance du PEDT

Périodicité : Chaque année le PEDT a été évalué grâce à des bilans intermédiaires lors des temps de concertation, de coopération, qui regroupent l'ensemble des partenaires. Un comité de pilotage s'est tenu en 2024 pour le bilan de cette période et la projection 2024/2027.

Les personnes consultées pour l'évaluation finale sont :

- Les acteurs du temps scolaire
- Les acteurs du temps périscolaire
- Les parents
- Les enfants
- Les acteurs du temps extrascolaire
- La collectivité territoriale
- Les membres du comité de pilotage

Plusieurs outils sont utilisés pour cette phase afin de s'assurer que le PEDT répond aux attentes de chacune des parties.

- Évaluations des projets menés par les animateurs
- Évaluation de l'école en 2022/2023
- Retour des familles (questionnaires de satisfaction)
- Bilan du partenariat avec le groupe scolaire et le tissu associatif.

L'évaluation donne les moyens d'identifier les atouts et les inconvénients de notre fonctionnement pour adapter les conditions d'accueil aux besoins des usagers et gagner en qualité.

Nous veillons à ce que l'équipe continue à acquérir de nouvelles compétences pour développer les savoirs et diversifier les actions menées (stages, formations, qualifications...).

Déjà initiés, nous avons pour objectif d'élargir les partenariats avec des structures de l'agglomération telles que l'artothèque, pour développer d'autres axes attractifs dont l'accès à la culture pour tous. Il en est de même avec les associations sportives de la commune qui peuvent proposer des temps de découverte pendant l'accueil du mercredi et pendant les vacances.

Le partenariat avec le SESSAD (mis en place en fin de PEDT 2018/2021) reposant sur l'accueil d'enfants porteurs de handicap devra perdurer sur la prochaine période. Il nous faudra valoriser l'accès à un accueil collectif pour ces enfants (et leurs familles) qui ont le sentiment de ne pas pouvoir bénéficier des accueils collectifs : accessibilité de l'équipement, mobilisation de l'équipe, coopération des enfants seront de nouveau évalués.

Le développement des actions culturelles en plus des actions sportives pendant le temps méridien sont en projet, avec l'intervenant de la médiathèque, et, à finaliser une initiation théâtre (intervenant extérieur). Sur le temps extrascolaire un projet musique est reconduit chaque été avec un spectacle offert aux familles en fin de période.

En conclusion, déjà amorcée nous maintenons notre vigilance pour gagner en cohérence éducative, renforcer les mutualisations pour le bon accueil des enfants et de leurs familles.

CR du Comité de pilotage 21 mars 2024

Mme le Maire a délégué Mme GUEGUIN élue Enfance Jeunesse et Vie Scolaire (EJVS) pour mener cette rencontre.

Présents : L'équipe de direction du PEJ
Les directeurs d'écoles
Un représentant de parents d'élèves

Absents : l'intervenant de la médiathèque, le représentant de la SDJES 89

Absents excusés : les autres élus de la commission EJVS ; le président du club avenir, la CAF

Présentation du PEDT de ses enjeux, de l'objectif de ce comité de pilotage.

Bilan des questionnaires à destination des enfants, des parents, des enseignants, des animateurs :

- ✓ Les familles sont satisfaites de l'accueil et du fonctionnement des différents services. Subsiste un manque de communication, d'information malgré les outils mis à disposition. Il est suggéré une réunion d'information à destination des nouvelles familles à la rentrée scolaire. Compte tenu de la proximité des équipements sportifs, les familles questionnent sur une possibilité de navette avec le PEJ. Cela perturberait les activités, les projets développés par les équipes d'animation. Cela contraindrait à limiter les sorties. De plus

la collectivité ne peut pas se permettre de mettre à disposition un encadrant pour ces allers et venues qui concernent peu d'enfants.

Concernant l'aide aux devoirs organisée sur le temps périscolaire les lundis, mardis et jeudis, les règles et engagements devront faire l'objet d'un rappel aux familles. La collectivité n'a pas fait le choix de mettre en place une étude surveillée apportant un tout autre service aux familles.

- ✓ Les enfants sont satisfaits de la diversité des activités proposées. Ils aiment rester avec leurs groupes de copains et copines. Ils mettent peu en valeur les activités réalisées auprès des autres groupes.
- ✓ L'équipe est satisfaite des formations dont elle peut bénéficier. Elle regrette les contraintes de retour au PEJ lors des sorties, aux horaires de départ des enfants. Point à redéfinir en équipe et à communiquer aux familles en amont des sorties.
- ✓ L'équipe éducative est satisfaite des partenariats et de la continuité éducative qui se met petit à petit en place. Il est proposé pour développer la communication et l'information de participer plus activement aux conseils d'école en présentant les programmes et projets en cours. Cette intervention sera mise à l'ordre du jour des différents conseils.

En résumé les collaborations déjà engagées devront faire l'objet de plus de développement. L'information, la communication est à réfléchir pour impliquer encore plus les familles, l'équipe éducative dans la co-éducation. Les besoins des enfants, le respect des rythmes biologiques, la garantie de la continuité éducative, la lutte contre les inégalités scolaire et l'accès aux pratiques de loisirs éducatifs restent la priorité des instances.

c) Rappel des objectifs éducatifs et des moyens mis en œuvre

- ✓ Les liens tissés au cours de ces dernières années font naître des partenariats importants pour le bon accueil des enfants. La continuité se met en place et tous les intervenants se retrouvent sur des objectifs pédagogiques et d'accueils communs.
- ✓ Toutefois, il faut consolider ce qui est inscrit dans le PEDT puisque les liens existent et mettre en place la continuité éducative encore trop peu développée.
- ✓ Il s'est inscrit dans la suite du précédent, il a évolué sur la base de la réflexion menée et du travail constaté lors du dernier comité de pilotage. Il a également été repris pour la mise en place de la CTG (Convention Territoriale Globale) à l'échelle communale.
- ✓ Nous évaluons nos actions grâce aux retours des enfants et de leurs familles, grâce à la l'évolution de la fréquentation. Des bilans hebdomadaires sont faits avec l'équipe d'animation, les ATSEM, les intervenants du temps méridien. Ils permettent d'adapter le fonctionnement, l'offre, se remettre en question. En effet nous sommes en capacité de réagir rapidement pour ajuster l'organisation du service aux besoins et demandes des familles et des enfants. Nous veillons à offrir une continuité d'accueil, à assurer l'accessibilité et mettre en place un encadrement bienveillant.
- ✓ Inscrit dans le principe de coéducation les garants du PEDT veillent à son respect.
- ✓ L'association « Lire et Faire Lire » intervient tous les mercredis matin pour un temps de livres, de contes...
- ✓ Le Club Avenir, qui regroupe les associations sportives de la commune, intervient pour un partenariat permettant aux enfants la découverte de nouvelles activités sportives dans le cadre scolaire et extrascolaire.
- ✓ Le recrutement d'un animateur BPJEPS sur le temps méridien permet également une offre de découverte sportive.
- ✓ Le projet autour de la gestion des émotions avec les enfants n'a pas pu être mené à bien.

- ✓ Une attention toute particulière a été menée pour optimiser le développement global de l'offre de service avec des actions pédagogiques, éducatives liées aux attentes de la collectivité. La continuité, le lien entre les services ont été favorisés. Chacun veille au bien-être des enfants accueillis individuellement dans un milieu collectif.
- ✓ Le tracé des déplacements plus sécurisants pour les transferts entre l'école, la cantine, le PEJ ont été revus.
- ✓ L'accueil d'enfants porteurs de handicap : un travail a été mené avec les éducateurs (SESSAD notamment) pour un accueil adapté avec une réflexion autour de l'aménagement de l'espace, la communication avec la famille et l'éducateur qui suit l'enfant.
- ✓ L'école élémentaire bénéficie d'une classe inclusive en partenariat avec le DITEP. Un accueil complémentaire dans le cadre du temps méridien a été organisé.
- ✓ Les projets autour du recyclage, de l'éco-citoyenneté et du respect de l'environnement font toujours partie des actions développées. Dans ce cadre des composteurs ont été installés aux abords du restaurant scolaire. Les enfants du Conseil municipal des Jeunes (CMJ) ont participé à leur installation et à la transmission de l'information à l'école et sur les temps périscolaires.
- ✓ En 2022, à la cantine, au vu du nombre d'enfants accueillis et constatant que toutes les conditions pour un bon accueil n'étaient pas remplies, l'ouverture d'un site annexe s'est faite rapidement. Ainsi les enfants maternelle et élémentaire ont pu bénéficier de repas se faisant avec moins de bruit. Pour les plus petits cela a également permis de mieux s'adapter aux rythmes biologiques.
- ✓ En 2023 pendant le temps méridien, les enfants de l'élémentaire sur la base du volontariat ont préparé un spectacle de danse présenté aux autres groupes, aux familles, aux élus et à l'équipe éducative lors de la kermesse de juin.
- ✓ L'association de parents d'élèves veille à ce que les enfants accueillis en périscolaire participent aux actions menées (goûter de Noël, carnaval...)
- ✓ En partenariat avec les directeurs d'écoles nous mettons les locaux du PEJ à disposition pour les répétitions de chant liées à un projet dans le cadre de l'école.
- ✓ En 2024, année olympique, l'animateur BPJEPS propose tout au long de l'année des défis sportifs.
- ✓ En juin 2024 la commune organise un évènement mobilisant les différents partenaires : écoles, PEJ, associations, EHPAD, pour une journée olympique. Les équipes, composées d'encadrants et d'enfants de groupes d'âges différents (pour favoriser l'entraide et la coopération), se rencontreront sportivement tout au long de la journée. Chaque partenaire est responsable d'une action pour mettre en valeur et participer au bon déroulement de la journée (création des anneaux olympiques, des drapeaux, de décorations ...). Enseignants, animateurs et intervenants seront présents pour le bon déroulement des ateliers.

Locaux et matériel mobilisables pour les activités scolaires périscolaires et extrascolaires :

Local	Capacité d'accueil	Matériels	Temps de déplacement	Disponibilités
Cantine scolaire + annexe Petit Prieuré	120 enfants d'élémentaire 60 enfants de maternelle	Tous équipements et matériels de la structure	10 mn A/R	100% de la capacité d'accueil

Gymnase	28 enfants élémentaires 20 enfants maternelles	Tous équipements et matériels du gymnase	10 mn A/R	100% de la capacité d'accueil
Accueil de Loisirs du Pôle Enfance Jeunesse	28 enfants élémentaires 20 enfants maternelles	Tous équipements et matériels de la structure	10 mn A/R	100% de la capacité d'accueil
Médiathèque	10 enfants maternelles 14 enfants élémentaires	Tous équipements et matériels de la structure	10 mn A/R	100% de la capacité d'accueil
Extérieurs (stade, cours d'école, foot 5, squares ...)	28 enfants élémentaires 20 enfants maternelles	Matériels apportés par les intervenants	10 mn A/R	100% de la capacité d'accueil

Ressources mobilisables et contraintes éventuelles :

Humaines :

- Personnel communal (animateurs, ATSEM, agents de la médiathèque, animateurs sportifs), intervenants associatifs, structures culturelles de l'agglomération, prestataires...

Infrastructures :

- PEJ, locaux scolaires intérieurs et extérieurs, médiathèque, gymnase, stade ...

Précisions sur l'équipement des salles de vie (PEJ) : elles sont adaptées aux âges et aux compétences des enfants. Elles sont équipées de mobilier adapté à la taille des enfants (tables et chaises), de meubles accessibles aux enfants pour favoriser l'autonomie et de tout le mobilier nécessaire au bon accueil des enfants. Les espaces de temps calme et repos sont aménagés avec des couchettes. Possibilité d'utiliser les locaux scolaires pour les siestes du mercredi et de vacances en fonction des effectifs.

Le mobilier et locaux peuvent nécessiter une manipulation entre temps scolaire et périscolaire en fonction des besoins et de leur utilisation

Gymnase : les salles sont adaptées pour des activités physiques. Elles bénéficient d'accès à un point d'eau, des sanitaires, des lavabos. Le matériel et les équipements sont mobiles et transportables,

A la cantine, le mobilier est adapté aux enfants de moins de 6 ans (en partie) et aux 6 ans et plus.

La médiathèque est aménagée et équipée pour répondre aux demandes des enfants et à l'offre culturelle.

Les locaux de la collectivité répondent à la législation sur l'accessibilité.

Finalités du projet éducatif territorial partagées par l'ensemble des partenaires

. Favoriser les liens - Besoins exprimés à l'issue d'une concertation entre les intéressés et des sondages :

- Par les parents : Développer les modes de communication, d'information sur les temps périscolaires
Redéfinir le rôle et les limites de l'aide aux devoirs

Mettre en place une réunion de rentrée pour les nouvelles familles
Continuer à adapter des activités à l'âge des enfants
Continuer à proposer des activités diversifiées

- Par les enfants :
 - Reconnaissance de la diversité des activités proposées
 - Rester par groupe d'affinités, de classe
 - Découvrir de nouvelles activités
 - Continuer les activités créatives et de cuisine
 - Développer les grands jeux et les activités au gymnase

- Par les enseignants : Être informés des activités proposées et de leur déroulement pour les articuler avec les projets d'école quand cela est possible (travail autour des menus de cantine).
 - Favoriser les échanges avec les différents acteurs du territoire
 - Partager les mêmes valeurs en termes de respect, d'utilisation des lieux, de valeurs éducatives (révision des règles d'utilisation des différents lieux à disposition)
 - Travailler en partenariat sur le projet E3D (Etablissement en Démarche Développement Durable) initié en 2023

- Par l'équipe d'animation et les intervenants :
 - Être dans la continuité du projet éducatif de la commune et du projet pédagogique de la structure (socialisation, autonomie, épanouissement, découverte, accès à la culture...).
 - Partager les mêmes valeurs en termes de respect, d'utilisation des lieux, de valeurs éducatives
 - Voir leur travail identifié et valorisé (qualifications), limiter les contraintes liées aux règlement intérieur et aux horaires d'accueil.

- Par la collectivité territoriale :
 - Mettre à disposition du personnel qualifié et maintenir les normes actuelles d'encadrement de l'accueil de loisirs
 - S'assurer que l'équipe propose des activités variées, enrichissantes
 - Sensibiliser les enfants à la citoyenneté, au respect de l'environnement
 - Favoriser la réflexion sur la laïcité et la mixité sociale et promouvoir le respect de tous
 - Veiller à ce que les services soient accessibles à tous les publics
 - Rester cohérent avec les différents projets en cours sur le territoire (Projet éducatif de la collectivité, actions de la CTG...)

Objectifs généraux :

- S'assurer de la continuité éducative entre les projets d'écoles et les projets d'activités proposés aux enfants pendant et en dehors du temps scolaire
- Offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité sur l'ensemble de sa journée
- Mettre en avant ce que le territoire met à disposition (cf. au projet éducatif de la commune et aux différents projets d'école)
- Prendre en compte les rythmes biologiques de l'enfant selon son âge, afin de favoriser ses apprentissages
- Contribuer à une politique de réussite éducative, à la lutte contre les inégalités scolaires, favoriser l'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.
- Construire des situations spécifiques pour répondre au principe de laïcité.
- Donner à l'enfant le sens des valeurs morales et sociales en faisant vivre les notions de liberté, d'amitié, d'égalité, de solidarité, de paix, de respect d'autrui et des biens : partage

d'activités avec les établissements spécialisés tels que le SESSAD et le DITEP. Combattre toute approche d'exclusion et d'intolérance (cf. au projet éducatif de la commune).

NB : Ces valeurs sont reprises par les projets d'école et le projet pédagogique du centre de loisirs.

→ Élaborer une communication entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs).

→ Assurer un lieu de socialisation et des espaces harmonieux, reconnus, protégés pour le bien-être, la sécurité physique et affective des enfants et des parents (cf. au projet éducatif de la commune et aux différents projets).

Effets attendus au niveau :

→ des enjeux (bien-être des enfants, épanouissement personnel, autonomie...)

→ des connaissances (savoir), découverte, nouveaux apprentissages (tissu associatif)

→ des capacités (savoir-faire) motricité, développement moteur, autonomie

→ des attitudes (savoir-être), socialisation, respect, parcours citoyen

Mise en œuvre

. Durée du PEDT : 3 ans 2024 / 2027

. Les principes d'organisation :

➤ Organisateur :

MAIRIE de Saint Georges sur Baulche

Liste du (des) site(s) d'intervention de l'accueil de loisirs :

- ✓ Pôle Enfance Jeunesse H. MOISSENET
- ✓ Cantine scolaire
- ✓ Annexe cantine scolaire aménagée pour l'accueil des enfants de maternelle
- ✓ Médiathèque municipale
- ✓ Equipements sportifs municipaux
- ✓ Groupe scolaire
- ✓ Centre culturel (utilisé en cas de nécessité)

- Modalités des articulations entre le PEDT et les projets d'école :

- Les projets d'école sont le reflet du projet éducatif de la commune, ils véhiculent les mêmes valeurs tout en répondant aux attentes de l'inspection académique.
- L'équipe de Direction du PEJ est associée aux conseils d'écoles.
- Des passerelles sont mises en place entre les différents services : de la crèche vers l'école maternelle, de la crèche vers l'accueil de loisirs, de la maternelle vers l'élémentaire.
- La gestion des inscriptions scolaires est assurée par l'équipe de direction du PEJ (ainsi le dossier scolaire et le dossier ALSH font l'objet pour la famille d'une seule démarche). Présentation globale des services à disposition des familles. Projet de réunion de rentrée dans la continuité des réunions de rentrée à l'école pour les nouvelles familles.

- La présence de l'équipe du PEJ aux prochains conseils d'école sera renforcée pour créer du lien et améliorer la communication avec les familles à un rythme régulier en présentant les projets en cours et les activités réalisées.
- Maintien de la commission menus à laquelle les familles sont conviées avant chaque période de vacances. Pérennisation du temps d'échanges avec les familles menée à la suite. Transmission des menus aux écoles pour un travail mené en classe par les enseignants.
- Inscription et participation de l'ensemble des partenaires au projets E3D

- Modalités des articulations entre PEDT et APC : le transfert des enfants entre le PEJ et les écoles se fait en lien et en continuité (listes données en amont). Concertation avec l'équipe pédagogique pour prendre le relais dans l'accompagnement des acquisitions et des méthodes de travail.

- Modalités de mise en œuvre du volet laïcité : Tous les projets d'activité reposent sur le respect de chacun et l'équité. Dans le cadre de la cantine scolaire, plusieurs menus sont proposés aux enfants : choix fait en début d'année (classique, sans porc, sans viande). L'équipe connaît les enfants et gère avec bienveillance la distribution des repas sans discrimination, ni identification.

- Prise en compte des modalités des passages de transitions (lieu, à quelle heure, sous la responsabilité de qui ?) : Transition réalisée entre le PEJ et l'école exclusivement à 8h25, 11h45, 13h35 et 16h30, sous la responsabilité du personnel du Pôle Enfance Jeunesse. Mise en sécurité par le port de gilets jaunes identifiés. L'équipe est attentive au bien-être des enfants. Elle porte une attention particulière aux rythmes, aux besoins de l'enfant qui évolue en tant qu'individu dans un système collectif (possibilité de temps calme, d'isolement ou au contraire de jeux extérieurs...)

- Modalités spécifiques pour l'accueil des maternelles :

- Pour encadrer les plus jeunes la collectivité fait le choix de recruter du personnel qualifié (ATSEM, CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance)

Implication des ATSEM dans l'encadrement (accompagnement du temps méridien, participation ponctuelle aux activités du centre de loisirs). Des réunions, des temps d'échanges, permettent d'adapter les missions de chacun au bien-être de l'enfant et à ses compétences.

- Le temps de sieste commence pendant la pause méridienne pour le respect des rythmes biologiques.
- La présence des ATSEM permet une transmission de la totalité de la journée aux familles ou à l'équipe du PEJ lorsque l'enfant part en périscolaire du soir.
- Pour les enfants de maternelle, on trouve un espace dédié au PEJ avec du matériel adapté, la possibilité de faire une sieste ou un temps calme dans un espace aménagé. A la cantine (annexe au petit prieuré) le matériel a été adapté à l'âge des enfants (mobilier, couverts, bavoirs pour les plus petits...).
- Souhait de stabilité de l'équipe pour permettre aux enfants de trouver leurs repères.

Si une corrélation du PEDT existe ou est envisagée avec l'un ou l'autre des dispositifs ci-dessous mentionnés, préciser les points de convergences :

→ le projet éducatif de l'accueil de loisirs :

Oui

Non

Envisagé

Convergences : Tendre à un accueil individuel en collectivité, S'assurer d'agir avec bienveillance et respect. Accompagner les enfants dans l'acquisition de l'autonomie.

→ le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Oui Non Envisagé

Convergences :

→ le contrat de ville

Oui Non Envisagé

Convergences :

→ le contrat local ou projet territorial d'éducation artistique (CLEA / PTEA)

Oui Non Envisagé

Convergences:

. Horaires prévus septembre 2024 :

	HORAIRES SCOLAIRES				SIESTE		APC	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Début	Fin	Début	Fin
LUNDI	8h30	11h45	13h45	16h30	13 h15	15h15		
MARDI	8h30	11h45	13h45	16h30	13h15	15h15	13h05	13h35
MERCREDI								
JEUDI	8h30	11h45	13h45	16h30	13h15	15h15	13h05	13h35
VENDREDI	8h30	11h45	13h45	16h30	13h15	15h15		

	HORAIRES PÉRISCOLAIRES				Temps Méridien	
	Matin		Soir			
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Début	Fin
LUNDI	7h30	8h30	16h30	18h30	11h45	13h35
MARDI	7h30	8h30	16h30	18h30	11h45	13h35
MERCREDI						
JEUDI	7h30	8h30	16h30	18h30	11h45	13h35
VENDREDI	7h30	8h30	16h30	18h30	11h45	13h35

	HORAIRES Péricolaire (Mercredi et Extrascolaire)		SIESTE	
	Entrée	Sortie	Début	Fin
Mercredi	7h30	18h30	13 h00	15h00

Complémentarité entre les activités scolaires et les activités périscolaires :

- Transition entre l'accueil périscolaire, le temps méridien et les APC après le repas. Réflexion permanente pour le transfert des enfants entre 2 sites et 2 fonctionnements (école et ACM...)

- Articulation avec les projets d'écoles (temps de lecture en classe et interclasse par exemple : les CM vont lire en maternelle). Cette action est reprise le vendredi soir en périscolaire : Les CM vont lire des albums à la crèche.

. Communication avec les familles :

Outil mis en place ?

site internet (portail famille + site de la collectivité + Panneau Pocket) + mise à disposition des familles d'un blog photo sécurisé depuis février 2024

journal d'information

réunions

autres : affichage

Modalités d'inscription ?

par période ou au moins 8 jours avant la date souhaitée

à l'année

par trimestre

autres : en fonction des besoins des familles

Pilotage et évaluation

. Composition du comité de pilotage

Le Maire : Mme Christiane LEPEIRE

Elue enfance jeunesse déléguée au suivi du PEDT: Mme Claire GUEGUIN

Coordinateur du projet : Isabelle SAMPIC Directrice / Coordinatrice du Pôle Enfance Jeunesse

Directeur ACM : M. Clément GUIDEZ

. Autres partenaires

Les élus de la commission Enfance Jeunesse et Vie Scolaire

Les directeurs d'écoles

Les représentants élus des parents d'élèves

Les représentants de l'association de parents d'élèves (APEB)

Les représentants de la médiathèque

La ligue de l'Enseignement (association Lire et Faire Lire)

Les présidents d'associations

Les partenaires institutionnels (SDJES89, la CAF ...)

. Modalités de pilotage

Le maire ou son adjoint délégué pilote et détermine la démarche de concertation. Il fixe les modalités de mise en œuvre du PEDT. Il est le garant des objectifs, des moyens, de l'avancée et de l'évaluation du PEDT.

Un comité de pilotage annuel associé aux autres dossiers en cours (ex : CTG), regroupant les acteurs de la vie scolaire (Enseignants, équipe du Pôle enfance Jeunesse, élus, responsables d'associations et partenaires institutionnels) sera mis en place.

Les points du PEDT peuvent également être évoqués lors des Commissions Enfance Jeunesse et Vie Scolaire avec les élus (réunions qui se tiennent au moins une fois par trimestre) et au cours des réunions de parents qui suivent les « commissions menus ». Sont présents les élus, l'équipe de direction du PEJ ainsi que les parents représentants.

- Présentation des actions menées, évaluation, projets. Ces points sont évoqués pour adapter le fonctionnement dans le but d'atteindre les objectifs. Il s'agit de prendre en compte des rythmes biologiques de l'enfant, selon son âge, afin de favoriser les apprentissages. L'accompagner dans ses apprentissages des règles de vie en collectivité et de partage (cf. au projet éducatif de la commune).

Indicateurs d'évaluation

- ✓ Actions menées en partenariats avec le groupe scolaire et les associations
- ✓ Projets culturels mis en place
- ✓ Transversalité des projets et programmes
- ✓ Suivi des effectifs
- ✓ Enquêtes de satisfaction
- ✓ Participation implication des familles dans les différentes instances
- ✓ Listing des réclamations et demandes

Conventions établies

- Avec la ligue de l'enseignement : « Lire et faire Lire » intervention hebdomadaire sur le temps périscolaire du mercredi.
- Avec la commune pour l'utilisation des sites tels que le gymnase, le Foot 5
- Avec l'association Pitchoun et Cie (assistantes maternelles de la commune) pour les partenariats avec la crèche et la passerelle avec l'école.

Liste des documents annexes

(Exemples : carte du territoire concerné, planning hebdomadaire, partenaires mobilisés ...)

- projet éducatif
- projet pédagogique
- évaluation de l'école
- grille tarifaire ACM

<p>Madame le maire</p> <p>Date : Christiane LEPEIRE</p>	<p style="text-align: center;">Pour information Madame la coordonnatrice du projet éducatif territorial</p> <p>Date : Isabelle SAMPIC</p>
--	--

à la CAF89-BP-Action-sociale : action-sociale@caf89.caf.fr

à la SDJES : ce.sdjes89@ac-dijon.fr

Avis sur la convention du PEDT présentée par la commune de : SAINT GEORGES/BAULCHE

Avis de l'IEN de circonscription	
Favorable	Défavorable
Date et signature :	

Avis du DDCSPP ou de son représentant	
Favorable	Défavorable
Date et signature :	

Avis du directeur de la CAF ou de son représentant	
Favorable	Défavorable
Date et signature :	

**Signataires de la convention du PEDT présentée par
la
Commune de : SAINT GEORGES/BAULCHE**

Signatures

Instruction interministérielle. Circulaire n°2014-184 du 19 décembre 2014

Monsieur le Préfet de l'Yonne

Date et signature :

Direction de l'IA-DASEN DSDEN

Date et signature :

Madame le maire

Date :
Christiane LEPEIRE

Direction de la CAF
(Dans le cas de loisirs déclarés éligibles aux aides et prestations de la branche famille)

Date et signature :